



Retenue d'argent après désistement

Par **abder**, le **18/12/2007** à **21:08**

Bonjour,

Je souhaiterais connaître mes droits au sujet d'une affaire de coopérative immobilière. Six mois après m'être engagé dans une coopérative immobilière, en étant membre à part entière je me retire du projet.

Le montant engagé représente 30% du coût total.

Le président de la coopérative me rembourse 95% de la somme engagée en me disant que les frais de gestion sont retenus. Est-ce légal?

Merci